

La Presse canadienne est un type de coopérative : les abonnés (et très peu d'agences de presse du pays ne le sont pas) envoient quotidiennement leur part de nouvelles et acceptent même quelquefois, du moins dans les plus petites villes où la Presse canadienne ne compte aucun correspondant, de fournir des photographies ou des articles à d'autres membres. De nombreux journaux plus petits et à budget restreint dépendent énormément de la Presse canadienne pour combler les vides. Mais, des journaux plus importants, comme le magazine *Maclean's*, recourent souvent aux services de cette agence de presse.

La Presse canadienne a préparé un certain nombre de guides à l'intention des journalistes et des rédacteurs de journaux qui, pour la plupart, connaissent et respectent le style de l'agence. Le guide le plus volumineux, le *CP Stylebook*, compte 300 pages et fait autorité pour beaucoup d'agences de presse. Dans la dernière édition, soit celle de 1983, on ne fait référence que deux fois, sous la rubrique «Taste», aux personnes handicapées et aux questions qui les concernent.

Il paraît qu'une nouvelle édition du guide sera publiée dans environ un an. D'ici là, il semble que la Presse canadienne n'ait pas l'intention de s'étendre davantage sur cette question, car on ne lui a pas demandé d'y apporter des changements à la suite de plaintes formulées par des personnes handicapées et leurs représentants.

L'an dernier, une note spéciale a toutefois été publiée dans le bulletin intitulé *Copy Talk*, distribué régulièrement aux employés et à certains abonnés de la Presse canadienne, au sujet des reportages sur les personnes handicapées. Cette note tenait compte d'un grand nombre des commentaires des organisations de personnes handicapées. C'est un document qui fait preuve d'humanité et qui arrive au bon moment.

Incapacités. Soyez exact, délicat et précis lorsque vous décrivez une personne atteinte d'une incapacité, d'un handicap ou d'une maladie.

Mentionnez l'incapacité si elle est pertinente. Mais ne dépréciez personne en le qualifiant d'handicapé, d'infirmes ou d'une autre épithète semblable. Écrivez : «M. Brown, dont les mains sont déformées par l'arthrite...» et indiquez peut-être dans quelle mesure cette personne a vaincu son incapacité et la façon dont elle y fait face : «M. Morton se sert d'une chaise roulante une fois qu'il quitte son studio.»

Soyez exact. L'expression «atteint de» sous-entend une douleur et une souffrance, ce qui n'est pas toujours le cas. Pas plus d'ailleurs que les mots «souffrant de». Les personnes qui se servent de chaise roulante n'y sont pas nécessairement «confinées». Une personne peut être «handicapée» temporairement ou de façon permanente. Les gens peuvent être «malentendants» ou «légèrement malentendants», «aveugles» ou «malvoyants».

Le terme «incapacité» est plus fort que le terme «handicap». Un «patient» est une personne traitée par un médecin. Le terme «victime» a une connotation d'impuissance.